

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

**2022-65CA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE
RELATIVE A LA RECONSTRUCTION DE LA STATION
D'EPURATION ET DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE VERT TOULON**

Conditions de remise des offres

DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION DES OFFRES :
 VENDREDI 27 JANVIER 2023 A 12H00

Plis envoyés uniquement par voie dématérialisée sur <https://www.xmarches.fr/>
*Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre
plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».*

(La remise d'une offre papier n'est pas autorisée)

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes.....	4
3 - Les intervenants.....	4
3.1 - Conduite d'opération.....	4
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	4
3.3 - Contrôle technique.....	4
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	4
4 - Conditions relatives au contrat	4
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
4.2 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	5
6.1 - Documents à produire.....	6
6.2 - Visites sur site.....	6
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
7.1 - Transmission électronique.....	Erreur ! Signet non défini.
7.2 - Transmission sous support papier.....	Erreur ! Signet non défini.
8 - Examen des candidatures et des offres	8
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés.....	11
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	13
9 - Récompenses	11
10 - Renseignements complémentaires.....	13
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
10.2 - Procédures de recours.....	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

2022-65CA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION ET DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE VERT TOULON

La présente mission de maîtrise d'œuvre ainsi que les missions complémentaires concernent la reconstruction de l'unité de traitement communautaire sur la commune de Vert Toulon, partie la Gravelle.

Le projet s'inscrit dans un programme pluriannuel d'investissement ayant pour objectif de répondre à la mise en conformité du système d'assainissement collectif, conformément à la directive cadre sur l'eau et ses textes d'applications, au travers d'opérations portant conjointement sur le système de collecte ainsi que sur le système de traitement d'assainissement collectif.

L'enveloppe prévisionnelle de l'ensemble des travaux (unité de traitement, accès, amenée des réseaux, ZRV) est estimée à 600 000 € HT.

Lieu d'exécution :

Vert Toulon

51130 Vert Toulon

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les prestations sont divisées en 5 tranches :

Tranche(s)	Désignation
TF	Mission de maitrise d'oeuvre pour la reconstruction de la station d'épuration et du système d'assainissement
TO001	Elaboration du dossier de déclaration loi sur l'eau pour la station d'épuration ainsi que les études obligatoires à son dépôt
TO002	Elaboration du dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des études géotechniques
TO003	Mission OPC
TO004	Elaboration du dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des essais de garanties

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71300000-1	Services d'ingénierie

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier fait l'objet d'une tranche optionnelle.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.2 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité prévue pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le programme de l'opération et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.xmarches.fr>.

Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur www.xmarches.fr lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises (Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise).

Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » (personnel, et accessible après identification email et mot de passe).

Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur www.xmarches.fr). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.

Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.

L'ensemble des échanges avec la collectivité s'effectuera via l'adresse : xmarches@spl-xdemat.fr

Si vous disposez d'une adresse mail OUTLOOK, HOTMAIL ou LIVE, vous devrez déclarer la SPL-Xdemat comme site de confiance afin de recevoir les mails de la plateforme.

Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».

Conformément à l'article L2132-2 du Code de la commande publique, « Les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique (..) ».

Ainsi, les échanges durant cette consultation seront dématérialisés.

Cela concerne notamment :

- La mise à disposition des documents de la consultation ;
- La réception des candidatures et des offres;
- Les questions/réponses des acheteurs et des entreprises ; demandes d'informations, de compléments...
- Les notifications des décisions (lettre de rejet, d'attribution).

La Collectivité ne procédera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique électronique (CD-Rom, Clé USB...), ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat
Une liste de références significatives (au minimum 3 références réalisées ou en cours) sur les cinq dernières années se rapportant à ce type de mission et à ce type d'ouvrage (projet respectueux du site, compact, environnemental, avec une intégration paysagère)
Le candidat apportera la preuve des compétences suivantes : - Traitement des eaux usées, zones de rejet végétalisées

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

PIECES DE L'OFFRE :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

Détail honoraires : La décomposition du temps passé par intervenant par éléments de mission doit comporter le prix et temps passé des intervenants.

Le coût spécifique des intervenants distincts par réunion, coût des déplacements et journées ou demi-journées envisagées.

Une note méthodologique pour chaque étape de la mission :

- Compréhension du contexte et des enjeux de la mission
- Méthodologie proposée, pour chaque étape de la mission
- Méthode d'exécution détaillée des différents éléments de mission
- Moyens matériels
- Moyens humains affectés à la mission (désignation et références pour des prestations similaires du chef de projet, composition de l'équipe, compétences et références de l'équipe)

Note environnementale : Méthodologie proposée pour la prise en compte des enjeux environnementaux, contexte local ...

Planning prévisionnel

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée.

Le candidat prendra contact avec Monsieur Alexis DOUILLET aux coordonnées indiquées ci-dessous. A l'issue de la visite, un certificat sera remis au candidat présent.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

7.2 - Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.xmarches.fr>

Veillez à déposer votre offre sous la dénomination sociale de l'entreprise.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquent, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

Signature des documents :

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre mais est fortement recommandée.

La signature électronique des documents, si elle n'est pas réalisée au moment du dépôt, sera demandée en phase d'attribution. Le candidat retenu sera donc invité à acquérir un certificat de signature électronique.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

En cas de problèmes rencontrés pour acquérir un certificat électronique, les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés pour signature manuscrite des pièces du marché.

Précisions sur le dépôt électronique :

Pour déposer une offre, l'opérateur économique doit nécessairement être identifié sur la plate-forme www.xmarches.fr puis cliquer sur le lien « *répondre par voie électronique* ». Le candidat est invité à se reporter au « *manuel utilisateur de la plate-forme* » mis à disposition sur www.xmarches.fr

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature « CANDIDATURE » les pièces de l'offre « OFFRE » définies au présent règlement de la consultation (Cf. article 6.1).

La plate-forme propose un outil permettant à l'opérateur économique de déposer ses documents unitairement en l'invitant à définir leur nature. Dans ce cas, il n'a pas à se soucier du stockage des documents dans son pli.

Mais l'opérateur économique peut également décider de déposer son pli préalablement constitué par ses propres moyens, sans utiliser cet outil proposé par la plate-forme. Dans ce cas, aucun contrôle ne sera effectué sur la présence de documents. Le soumissionnaire peut déposer son pli au format zip avec, à l'intérieur, deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Une fois terminé, c'est le bouton « valider la réponse électronique » qui finalisera le dépôt de l'offre sur le profil d'acheteur.

Il est rappelé que seule la date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire.

Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. La durée de téléchargement et donc de réception par la plate-forme d'une offre est fonction du débit de l'accès internet du candidat et de la taille des fichiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi qu'une consultation de test sont mis à disposition sur la plate-forme

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.**

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Cette **copie de sauvegarde** devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions : **2022-65CA MOE RECONSTRUCTION STEP VERT TOULON**. Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : SERVICE COMMUN MARCHES PUBLICS - Bâtiment des Services Techniques - (Jardin de l'Hôtel de Ville) - 2 rue de Reims - BP 505 - 51331 EPERNAY CEDEX. **Elle n'est pas obligatoire.**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » pour les bordereaux des prix (*Cf. arrêté du 20 avril 2016 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité*).

NOTA : Les fichiers "Pages" pour Mac sont fortement déconseillés. Ils sont à convertir en tant que fichier PDF.

Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à **50 Mo maximum par document**.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Qualité	60.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

PRIX DES PRESTATIONS	40 %
<p>L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 100 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :</p> $NP = (100) * (P0/P)$ <p>NP : Note de l'offre considérée P0 : Meilleur prix P : Prix de l'offre considérée</p> <p>Une note NP sur 100 points sera attribuée à chaque candidat. La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).</p>	<p>Note NP sur 100 points</p>

NOTE QUALITE	60 %																																																																																				
<p>La conformité de l'offre de base au CCTP est vérifiée.</p> <p>La valeur technique sera examinée au regard des informations transmises par les entreprises dans le cadre du mémoire technique et des fiches techniques à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie : Compréhension du contexte et des enjeux de la mission, méthode d'exécution détaillée des différents éléments de mission (30 points) - Moyens humains affectés à la réalisation des prestations (20 points) - Moyens techniques et matériels (10 points) - Qualité architecturale et adaptation du projet à son environnement (20 points) - Qualité de l'aménagement paysager (20 points) <p>Selon les barèmes suivants :</p> <table border="1" data-bbox="333 864 999 1249"> <tr><td><i>Excellent</i></td><td>30</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Très satisfaisant</i></td><td>27</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Satisfaisant</i></td><td>24</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Assez satisfaisant</i></td><td>21</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Moyennement satisfaisant</i></td><td>18</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Moyen</i></td><td>15</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Passablement moyen</i></td><td>12</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Passable</i></td><td>9</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Insuffisant</i></td><td>6</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Très insuffisant</i></td><td>3</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Sans réponse</i></td><td>0</td><td>point</td></tr> </table> <table border="1" data-bbox="333 1283 999 1668"> <tr><td><i>Excellent</i></td><td>20</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Très satisfaisant</i></td><td>18</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Satisfaisant</i></td><td>16</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Assez satisfaisant</i></td><td>14</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Moyennement satisfaisant</i></td><td>12</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Moyen</i></td><td>10</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Passablement moyen</i></td><td>8</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Passable</i></td><td>6</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Insuffisant</i></td><td>4</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Très insuffisant</i></td><td>2</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Sans réponse</i></td><td>0</td><td>point</td></tr> </table> <table border="1" data-bbox="333 1736 999 1942"> <tr><td><i>Très satisfaisant</i></td><td>10</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Satisfaisant</i></td><td>8</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Assez satisfaisant</i></td><td>6</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Moyen</i></td><td>4</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Insuffisant</i></td><td>2</td><td>points</td></tr> <tr><td><i>Sans réponse</i></td><td>0</td><td>point</td></tr> </table>	<i>Excellent</i>	30	points	<i>Très satisfaisant</i>	27	points	<i>Satisfaisant</i>	24	points	<i>Assez satisfaisant</i>	21	points	<i>Moyennement satisfaisant</i>	18	points	<i>Moyen</i>	15	points	<i>Passablement moyen</i>	12	points	<i>Passable</i>	9	points	<i>Insuffisant</i>	6	points	<i>Très insuffisant</i>	3	points	<i>Sans réponse</i>	0	point	<i>Excellent</i>	20	points	<i>Très satisfaisant</i>	18	points	<i>Satisfaisant</i>	16	points	<i>Assez satisfaisant</i>	14	points	<i>Moyennement satisfaisant</i>	12	points	<i>Moyen</i>	10	points	<i>Passablement moyen</i>	8	points	<i>Passable</i>	6	points	<i>Insuffisant</i>	4	points	<i>Très insuffisant</i>	2	points	<i>Sans réponse</i>	0	point	<i>Très satisfaisant</i>	10	points	<i>Satisfaisant</i>	8	points	<i>Assez satisfaisant</i>	6	points	<i>Moyen</i>	4	points	<i>Insuffisant</i>	2	points	<i>Sans réponse</i>	0	point	<p>Note NQ sur 100 points</p>
<i>Excellent</i>	30	points																																																																																			
<i>Très satisfaisant</i>	27	points																																																																																			
<i>Satisfaisant</i>	24	points																																																																																			
<i>Assez satisfaisant</i>	21	points																																																																																			
<i>Moyennement satisfaisant</i>	18	points																																																																																			
<i>Moyen</i>	15	points																																																																																			
<i>Passablement moyen</i>	12	points																																																																																			
<i>Passable</i>	9	points																																																																																			
<i>Insuffisant</i>	6	points																																																																																			
<i>Très insuffisant</i>	3	points																																																																																			
<i>Sans réponse</i>	0	point																																																																																			
<i>Excellent</i>	20	points																																																																																			
<i>Très satisfaisant</i>	18	points																																																																																			
<i>Satisfaisant</i>	16	points																																																																																			
<i>Assez satisfaisant</i>	14	points																																																																																			
<i>Moyennement satisfaisant</i>	12	points																																																																																			
<i>Moyen</i>	10	points																																																																																			
<i>Passablement moyen</i>	8	points																																																																																			
<i>Passable</i>	6	points																																																																																			
<i>Insuffisant</i>	4	points																																																																																			
<i>Très insuffisant</i>	2	points																																																																																			
<i>Sans réponse</i>	0	point																																																																																			
<i>Très satisfaisant</i>	10	points																																																																																			
<i>Satisfaisant</i>	8	points																																																																																			
<i>Assez satisfaisant</i>	6	points																																																																																			
<i>Moyen</i>	4	points																																																																																			
<i>Insuffisant</i>	2	points																																																																																			
<i>Sans réponse</i>	0	point																																																																																			

La note globale est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :
N = 60% NQ + 40% NP

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Entre l'ouverture des offres et la décision du candidat retenu, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager (par courrier électronique via le profil acheteur XMARCHES) des négociations auprès des candidats afin de choisir l'offre conforme aux critères de sélection indiqués dans ce règlement de consultation.

A la suite de cette négociation, chaque candidat aura la possibilité de remettre une nouvelle offre selon les mêmes modalités que l'offre initiale.

NOTA : Dans l'hypothèse où le Pouvoir Adjudicateur ferait le choix de ne pas négocier, le marché serait attribué sur la base des offres initiales.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. **Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.**

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>**
Cette demande doit intervenir au plus tard 06 jours avant la date limite de réception des offres.

Après ce délai, les candidats ne pourront plus demander de précisions sur le contenu du dossier.

Renseignement(s) administratif(s) :
Service Commun Marchés Publics
2 rue de Reims - BP 505
51331 EPERNAY CEDEX
Mmes PLUCHART / GILLES / MORLET
Tél : 03 26 53 37 08 / 09 / 34

Renseignement(s) technique(s) :
EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE
Direction Eau/assainissement
Monsieur Alexis DOUILLET
Tel. : 03 26 56 47 34

Monsieur Halim KREBBAZA
Tél: 03 26 56 47 32
Port : 06 71 27 05 56

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est le **Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.**

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne
25 rue du Lycée
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Tél : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Une procédure de médiation peut être engagée auprès du Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends relatifs aux marchés publics de Nancy - Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1, rue du préfet Claude Erignac - 54038 Nancy cedex.

10 – Notification et information des candidats

Chaque candidat sera informé de la décision d'attribution ou de rejet de son offre par le biais d'un mail transmis via le profil acheteur (xmarches@spl-xdemat.fr) contenant un lien.

Le candidat devra se connecter à son Espace entreprise afin de prendre connaissance de la décision transmise. *Selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via ce site soient directement classés comme « SPAMS ».*

Le marché ne pourra être notifié au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans les 10 jours les documents suivants :

- **une attestation de vigilance délivrée en ligne sur le site de l'URSSAF: (datant de moins de 6 mois)** <https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declarer-et-payer/obtenir-une-attestation.html> ou toute attestation de régularité des cotisations sociales
- **une attestation fiscale** justifiant de la régularité de sa situation fiscale: <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/questions/comment-obtenir-une-attestation-de-regularite-fiscale>
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle entreprise.**
- **Une attestation d'assurance au titre de la garantie décennale**
- **Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)** ou à la chambre des métiers (D1) ou à défaut, règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France **(datant de moins de 3 mois)**
- Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés
- Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

LES CANDIDATS SONT INVITES A REMETTRE CES DOCUMENTS DES LE DEPOT DE L'OFFRE DANS UN SOUCI DE BONNE GESTION DES DELAIS DE PROCEDURE.

Les documents d'exécution du marché tels que les avenants, actes de sous-traitance seront notifiés également par voie électronique.